# Rapport annuel 2024, ASMT

Chères et chers collègues

(M. L.) Dans ce rapport annuel, nous avons le plaisir de présenter « par écrit » notre nouveau comité. Les auteurs des rapports des différentes commissions sont indiqués par leurs initiales en début de chaque texte.

Depuis l'été 2024, Sandra Strugalla et Andreas Huber participent activement au comité. Une collaboration agréable et constructive a déjà pu voir le jour sur cette courte période. Vanessa Vuilleumier s'occupe du secrétariat avec habileté et beaucoup de gentillesse. Annette Cox reste responsable de la commission « finances » et représente en outre le comité ASMT au sein de l'OdA ARTECURA. Je remercie très chaleureusement mes collègues du comité pour leur engagement extraordinaire.

En 2024, le comité s'est réuni 11 fois en ligne et deux fois en présentiel : pour l'AG de mars et pour une réunion d'une journée entière en août à Bâle. Cette réunion a été l'occasion de passer le relais à nos deux nouveaux membres du comité. Ceux-ci ont en effet été formés à leurs domaines d'activité par nos anciennes collègues du comité Diana Ramette-Schneider, Christa Steingruber et Rahel Roth. Rahel Roth reste active en tant que deuxième représentante de l'ASMT au sein de l'OdA ARTECURA.

Depuis le départ de Laure Lavanchy du comité en août 2024, nous cherchons une nouvelle personne pour représenter la Suisse romande au sein du comité. Avec le soutien de collègues suisses romands, nous avons lancé un appel afin d'attirer l'attention sur l'aide dont nous avons urgemment besoin. Actuellement, nous ne pouvons représenter la Suisse romande que de loin et ne pouvons parfois répondre que partiellement aux questions spécifiques sur la situation locale. Nous espérons pouvoir bientôt combler cette lacune.

Nous remercions les membres de l'ASMT pour leur fidélité et leur confiance et nous souhaitons continuer à emprunter des chemins sûrs, collégiaux et stimulants vers l'avenir commun de notre profession.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du comité directeur de l'ASMT, Mireille Lesslauer

### **RELATIONS PUBLIQUES**

(A. H.) Tout au long de l'année 2024, des élèves d'écoles professionnelles, d'écoles cantonales et issus de **formations** continues nous ont sollicités pour de nombreux entretiens. Ils ont ainsi pu intégrer leurs connaissances approfondies de la musicothérapie dans leurs travaux de fin d'études. Une manière d'augmenter la visibilité et la transparence de la musicothérapie au niveau intercantonal et en particulier auprès des jeunes adultes.

En outre, nous avons stimulé et approfondi les échanges et la collaboration avec Hirncoach AG. Diana Ramette-Schneider a réussi à nouer un contact direct avec l'initiatrice et cofondatrice, Dr. Barbara Studer. Madame Studer s'est montrée ouverte à la recherche d'interfaces ou de coopérations possibles et à les aborder dans un avenir proche.

De même, le 3 décembre 2024, l'ASMT (représentée par Diana Ramette-Schneider) a renouvelé sa participation à la rencontre du réseau multiprofessionnel pour la santé psychique des enfants et des adolescents (Multiprofessionelles Netzwerktreffen für psychische Gesundheit Kinder und Jugendliche) à la Haute école spécialisée bernoise (BFH), dirigée par la pédopsychiatre Dr. Cornelia Hediger, Regina Jenzer (BFH), Cristina Spagnolo (Berner Gesundheit), Urs Ammon (Kinder- und Jugendfachstelle Aaretal) et le professeur Dr. Frank Wieber (ZHAW Gesundheit). Andreas Huber participera également à la prochaine assemblée du 18 mars 2025 en tant que représentant officiel de la commission « relations publiques » de l'ASMT.

Une partie du travail de la commission « relations publiques » a également consisté à échanger avec des chercheurs, des musicien.ne.s et des responsables de projets. L'ASMT a reçu des demandes de coopération, de soutien ou de diffusion. La tâche de la commission « relations publiques » a été d'évaluer ces demandes de manière globale et objective, puis de donner un feed-back approprié. Certaines demandes ont été publiées sur LinkedIn, d'autres ont été transmises par courrier électronique aux membres de l'ASMT. Certaines demandes ont été refusées car elles n'avaient aucun

lien avec la musicothérapie ou ne correspondaient pas aux valeurs et aux objectifs de l'ASMT.

Nous avons par ailleurs envoyé des demandes de sponsoring à de grandes et moyennes entreprises suisses et mis en œuvre le concept du compte LinkedIn de l'ASMT, avec des publications régulières.

### Newsletter

(M. L.) Selon nos habitudes, la newsletter de l'ASMT a été publiée trois fois. Nous l'envoyons depuis le numéro de novembre 2023 en version PDF. Ce format a, de notre point de vue, fait ses preuves et nous souhaitons le conserver ainsi.

Certaines informations parviennent actuellement à nos membres par plusieurs canaux de communication. Nous travaillons à minimiser les doublons entre la newsletter, les mails et le site web.

## POLITIQUE PROFESSIONNELLE

(M. L.) L'année 2024 a été marquée d'une part par le renouvellement de notre comité et d'autre part par la réorientation et la coordination avec notre organisation faîtière, OdA ARTECURA.

Le nouveau comité de l'ASMT a su se former une équipe solide. Actuellement, nous sommes encore à la recherche d'un représentant de la Suisse romande. Annette Cox, membre du comité de l'ASMT, représente l'ASMT auprès de l'OdA ARTECURA avec Rahel Roth. Un pont est ainsi assuré avec l'association faîtière.

L'organisation faîtière OdA ARTECURA est en cours de professionnalisation de ses procédures, qui ont pour objectifs de mettre en place des structures durables pour les associations. Les membres de l'AMST ont décidé lors des deux assemblées de mars et d'août de contribuer aux coûts de ce développement. Le comité de l'ASMT profite de l'occasion pour remercier chaleureusement nos membres pour la grande confiance accordée.

### **FORMATION**

(M. L.) Le 5 février 2024, l'ensemble des directions des instituts de formation se sont réunies. Des informations sur la politique professionnelle ont été données, des questions actuelles concernant les formations ont été discutées et, au-delà des frontières linguistiques, un espace a été dédié aux échanges, qui étaient très collégiaux.

# ASSURANCE QUALITÉ ET ÉTHIQUE

## Commission « éthique »

(M. L.) Après les démissions de Sabine Albin et Robert Studler au début de l'année, nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour la commission « éthique ».

Ci-dessous le rapport du président de la commission « éthique », David Moser :

En raison des postes vacants, aucune réunion de la commission « éthique » n'a eu lieu en 2024. Malheureusement, aucune inscription n'a été enregistrée pour les séances d'information et d'échange proposées les 31 octobre 2024 et 05 novembre 24. Des discussions sont en cours concernant la possibilité de présenter la candidature de trois membres à l'Assemblée générale de 2025.

Un résumé de la « Conversation éthique en ligne du 8 novembre 2024 » a été rédigé pour la newsletter.

## D-A-CH / Prix Eschen

(M.L.) Dans le cadre des échanges entre les trois associations professionnelles germanophones DMTG, ÖBM et ASMT, deux réunions en ligne ont eu lieu sous le nom de D-A-CH, les 30 janvier 2024 et 15 octobre 2024. Il s'agissait de coordonner l'organisation de la remise du prix Johannes Eschen, de communiquer avec l'équipe organisatrice du prix Eschen et de budgétiser et répartir les coûts entre les trois associations – en fonction du nombre de membres respectifs.

Pour la Suisse, Sandra Lutz Hochreutener participe en tant que jurée et membre de l'équipe d'organisation. Elle accompagne la remise du prix sur place. Un grand merci lui est adressé pour son engagement exceptionnel.

Au-delà du prix Eschen, le souhait d'une collaboration plus étroite persiste, notamment dans les domaines des publications, de l'échange d'informations et de la formation continue.

# FINANCES / COMPTABILITÉ

(A. C.) Cette année, nous nous sommes concentrés sur la planification de notre avenir financier, tout en soutenant le début d'une nouvelle ère pour notre organisation faîtière, OdA ARTECURA. En 2025, nos contributions à OdA ARTECURA augmenteront d'environ 100 CHF par membre et par an. Nous sommes reconnaissants du soutien de nos membres, qui ont voté en faveur de l'augmentation des cotisations des membres ordinaires, fixées à 340 CHF pour 2024 et à 442 CHF à partir de 2025. Cette étape importante garantit la poursuite de la professionnalisation et du développement de notre métier.

### Collecte de fonds et durabilité financière

Nous sommes conscients que l'augmentation des cotisations représente une charge financière supplémentaire pour nos membres, en particulier pour les indépendant.e.s. C'est pourquoi nous cherchons activement des moyens pour lever des fonds pour l'ASMT. L'objectif, à long terme, est de réduire les cotisations. Ce travail restera une priorité centrale pour 2025.

Nous sommes actuellement à la recherche de sponsors et encourageons les établissements de santé employant des musicothérapeutes à soutenir l'ASMT en tant qu'institutions de financement. Un autre moyen important de réduire les cotisations est d'élargir notre base de membres. Nous développons donc des stratégies pour inciter davantage de musicothérapeutes à devenir membres de l'ASMT - notamment celles et ceux travaillant dans des institutions et non tenus d'adhérer à une association professionnelle.

Votre engagement et coopération continus sont essentiels pour renforcer et développer notre profession.

## **SERVICE AUX MEMBRES**

- (S. S.) En 2024, la commission d'admission, sous la responsabilité de Sandra Strugalla, a réalisé les activités suivantes :
  - Admission de 10 membres ordinaires et de 14 membres associés (dont 13 étudiants) au sein de l'ASMT.
  - Changement de statut : 12 membres sont devenus « membre ordinaire ».
  - Démissions : au total, 20 membres, dont 19 membres réguliers et 1 membre de soutien, ont quitté l'ASMT.
  - Suspensions : le statut de 4 membres a été suspendu.
  - Retraites : 1 membre est devenu retraité.
  - Exclusions : 1 membre a été exclu de l'ASMT.

Ainsi, au premier janvier 2025, nous comptons au sein de l'ASMT un total de 231 membres ordinaires, 56 membres associés, 13 membres de soutien et 6 membres honoraires, pour un total de 306 membres.